

# La coalition suédoise nous mènera-t-elle vers une fiscalité nordique?

BRUNO COLMANT

*Prof. Dr. à l'École Supérieure des Sciences Fiscales et membre de l'Académie Royale de Belgique.*

**L**e temps est venu de mettre en chantier une véritable réforme fiscale, très éloignée des ajustements marginaux dont le pays s'est accommodé depuis une trentaine d'années. Cette réforme est d'autant plus importante que la fiscalité des personnes physiques s'établit au niveau fédéral tandis que les recettes en sont, pour une part importante, régionalisées. Il s'agit donc d'un chantier d'une grande envergure et non d'ajustements nocturnes lors de contrôles budgétaires.

Il faut absolument diminuer les charges sociales sur le travail. En effet, si l'impôt des personnes physiques baissait et que le coût salarial n'en était pas diminué pour les entreprises, cela n'aurait aucun impact favorable sur le coût global du travail et sur la compétitivité. Il faut donc partager la baisse du coût du travail entre un moindre impôt des personnes physiques et une baisse des cotisations sociales. En d'autres termes, il faut éviter la situation des années 1999-2007 au cours de laquelle une réforme efficace de la fiscalité du travail ne s'est pas suffisamment traduite en une baisse des charges sociales.

Les constats sont partagés: la progressivité de l'impôt s'est concentrée sur les revenus professionnels, tandis que les revenus mobiliers et immobiliers ont été techniquement déglobalisés et imposés à un taux proportionnel.

Ces deux revenus du capital n'interviennent plus pour mesurer la capacité contributive des contribuables, c'est-à-dire leur capacité à contribuer au financement des charges de l'État. C'est ainsi que les revenus du capital sont taxés à un taux apparent de 25%, correspondant au précompte mobilier libératoire, auquel il faut ajouter l'impôt des sociétés de 34% (voire l'impôt étranger) pour les revenus d'actions, c'est-à-dire le capital investi dans l'économie productive.

Les revenus immobiliers sont, quant à eux, essentiellement taxés au travers du précompte immobilier qui constitue, pour la majorité des propriétaires de leur logement d'habitation, un impôt définitif. C'est une grande différence par rapport au système de 1962 dans lequel tous les revenus étaient globalisés afin de subir la taxation progressive.

## Glissement générationnel

Ceci conduit à l'intrigant constat qu'au fil des années, la fiscalité du travail s'est alourdie tandis que celle de la fiscalité des revenus du capital sans risque (je ne parle

pas ici de la taxation du capital à risque, qui est excessive) s'est atténuée.

Cette question est fondamentale parce que la Belgique est caractérisée par un effet de glissement générationnel. Ce dernier a consisté à ce que l'impôt professionnel soit reporté sur les jeunes générations au même rythme que le vieillissement de la population. La génération qui a reconstruit la Belgique d'après-guerre s'est donc progressivement exonérée d'impôts au fur et à mesure qu'elle quittait la vie professionnelle, ce qui a entraîné une taxation des revenus professionnels largement plus lourde que lorsqu'elle travaillait elle-même.

C'est même pire: l'épargne ne s'est pas orientée vers le capital à risque, mais vers des placements sans risque, faiblement taxés.

Cet effet est décelable dans différents domaines: déglobalisation des revenus et taxation distincte à un taux préférentiel des intérêts, absence de péréquation conduisant à limiter l'ajustement des revenus cadastraux à l'inflation, création des déductions pour l'épargne-pension, diminution substantielle des droits de donation et de succession, etc.

On peut aussi discerner un phénomène de capture générationnelle qui caractérise le système belge des pensions, puisque le

nombre relatif d'années de travail a baissé pour les personnes pensionnées (ou qui le seront prochainement), au détriment des travailleurs actifs, qui devront financer ce surcoût alors que leur nombre diminue. C'est ainsi que les études internationales indiquent – sans la moindre équivoque – que la Belgique taxe plus fortement le travail que les autres pays de l'Union Européenne.

On pourrait, bien sûr, conserver ce système et faire glisser la fiscalité vers d'autres sources, comme l'impôt sur la consommation. C'est ainsi que certains réclament une augmentation du taux de TVA de 21% à 22%, ou même la suppression de la TVA réduite sur certains biens de première nécessité. Mais la question n'est pas là. Le véritable chantier consiste à repenser l'impôt des personnes physiques de manière autonome, avec des principes directeurs robustes.

## Reglobaliser tous les revenus

À cet égard, il me semble que l'approche la plus intuitive consiste à reglobaliser tous les revenus et à accompagner cette reglobalisation d'une baisse des barèmes d'imposition. Il s'agirait donc de revenir à la philosophie fondatrice de notre fiscalité établie en 1962 sur la base d'un véritable débat citoyen.

Ceci étant, il s'agirait de reglobaliser les

revenus, mais – contrairement aux orientations de 1962 – de détaxer la prise de risque, c'est-à-dire de taxer plus lourdement les revenus mobiliers sans risque que les dividendes afin de stimuler l'investissement et l'entrepreneuriat. Il n'est, en effet, par normal qu'un intérêt d'obligation d'État soit taxé à 25% tandis qu'un dividende le soit à 50% (34% d'impôt des sociétés plus 25% de précompte mobilier sur le reliquat). Inversement, les déductions fiscales pour l'épargne à long terme sont totalement insuffisantes.

Il faudrait donc reglobaliser en détaxant les revenus les plus risqués, c'est-à-dire les revenus du travail et ceux du capital à risque. Cela devrait conduire à moduler la taxation des revenus sur base de leur risque. Par exemple, la progressivité des revenus professionnels s'est dégradée vers une taxation excessive alors que le revenu professionnel est, par essence, le plus fragile et risqué.

L'impôt sur le travail est devenu plutôt proportionnel que progressif, ce qui lui ôte d'ailleurs toute lisibilité. Le revenu professionnel devrait donc être taxé de manière plus progressive et moins proportionnelle. Il en est de même pour les revenus du capital à risque.

Par ailleurs, il faut concomitamment baisser les taux d'imposition sur les revenus qui seraient globalisés. Il faut aussi augmenter légèrement le minimum non imposable (afin de combattre les pièges à l'emploi).

## Une obligation mathématique

En conclusion, notre impôt des personnes physiques est un échec sociétal, puisque la fiscalité (trop lourde) du travail se combine à l'accablement de l'absence de croissance économique et donc d'un chômage élevé.

Cette pesante fiscalité professionnelle pénalise aussi notre compétitivité. Elle mène donc à une chimie mortifère. Pour cette raison, nous devons – et c'est une obligation morale qui ne souffre aucune pusillanimité ou choix par abstention – repenser notre système fiscal vers un allègement de la fiscalité du travail.

Et, quand bien même certains n'en verraient pas l'utilité immédiate, c'est une obligation mathématique, puisque le nombre d'inactifs devant être financés par les actifs s'accroît inexorablement: si les travailleurs sont accablés par une fiscalité professionnelle décourageante, comment imaginer qu'ils choisissent d'honorer le contrat du financement du vieillissement de la population? Le maintien d'une gravitation fiscale du travail trop dense pourrait même aboutir à une délocalisation du travail.

Il faudrait donc reglobaliser les revenus en détaxant la prise de risque, qu'elle soit

professionnelle ou au travers d'investissements productifs. Ceci étant, il y a une autre piste fiscale, qualifiée de système nordique dont l'origine géographique correspondra peut-être à une coalition politique suédoise. Il s'agit du système dual, caractérisé par une taxation proportionnelle des revenus patrimoniaux et une taxation progressive des revenus du travail. Le système

belge en est proche, moyennant certains aménagements.

### EXPRESS

Pour éviter que notre compétitivité continue de se dégrader, nous devons repenser notre système fiscal dans le sens d'un **allègement de la fiscalité du travail**.

L'approche la plus intuitive consiste à **reglobaliser tous les revenus** et à accompagner cette reglobalisation d'une baisse des barèmes d'imposition et d'une détaxation des revenus plus risqués.

Une autre piste fiscale, qualifiée de **système nordique**, est possible. Il s'agit du système dual, caractérisé par une taxation proportionnelle des revenus patrimoniaux et une taxation progressive des revenus du travail.

**Il faudrait reglobaliser les revenus en détaxant la prise de risque, qu'elle soit professionnelle ou au travers d'investissements productifs.**